

# MAI 2019

### La Direction remplace le dialogue social du «cause toujours» par «fermez-la»...

**Le gouvernement a adopté les ordonnances Macron dont une partie a pour but de permettre aux patrons de priver les salariés de leurs représentants syndicaux et aussi leurs représentants au quotidien les plus proches : les délégués du personnel.**

La Direction de la RATP a décidé de profiter à fond de ces possibilités offertes par les ordonnances Macron pour limiter au maximum les moyens d'intervention syndicale.

Depuis les dernières élections professionnelles du mois de novembre, de nouvelles instances représentatives du personnel ont été mises en place. Finis les délégués du personnel, finis le CHSCT et le CDEP, maintenant tout est en quelque sorte « fondu » dans le Conseil Social et Économique (CSE)

de M2E. Il y a, à peu près, trois fois moins de délégués. Mais ce n'est pas qu'une question de nombre, la Direction donne moins de moyens aux nouveaux élus pour représenter les agents.

Dans le même temps, elle a décidé de ne plus communiquer que sur les accidents qu'elle même juge graves. Elle refuse de donner les moyens aux délégués du CSST (qui sont censés remplacer les CHSCT) de rechercher

les causes des accidents. Cela est particulièrement scandaleux alors qu'il y a de plus en plus d'accidents et qu'ils sont de plus en plus graves.

Les agents voudraient légitimement que leurs demandes et leurs questions soient transmises à la Direction. La Direction voudrait décider seule quelles demandes et

**L'existence des Délégués du Personnel permettait aux salariés de poser leurs questions, demandes et revendications une fois par mois et d'avoir des réponses de la Direction.**

revendications seraient discutées en séance CSE.

Ce devraient être les Interlocuteurs de Proximité (IP) qui les posent dit-elle. Mais les conditions que voudrait imposer la Direction pour ces IP sont inacceptables. Il devrait être 15 pour tout M2E, et après la mise en place de la restructuration « DROP » plus que 11 ! Aucun prévu pour les services « non opérationnels » comme IML.

Ils devraient se réunir tous les deux mois, la Direction choisira à quel moment elle transmet les réponses. Ils n'auraient aucune heure de délégation, aucune protection juridique alors qu'ils rentreront nécessairement en conflit avec la Direction. Les IP ne de-

vraient être que des courroies de transmission de la Direction !

**La direction se moque des problèmes des salariés. C'est pourquoi la CGT refuse d'accepter de nommer des IP.**

Quelle que soit l'issue du bras de fer avec la Direction, les salariés doivent continuer à se défendre. Il faut que les informations remontent et soient centralisées pour qu'ils puissent porter leurs revendications et éviter le pire en termes d'accidents.

A nous, salariés de refuser de nous taire et d'être suffisamment solidaires pour pouvoir répondre à ces mauvais coups.



[www.maintenance.cgt-ratp.fr](http://www.maintenance.cgt-ratp.fr)



[giso.cgt.ratp@gmail.com](mailto:giso.cgt.ratp@gmail.com)

## VOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION RATP

Du 22 au 28 mai, le vote CGT-RATP permettra à nous tous de nous faire entendre au plus haut niveau de l'entreprise. Nos représentants au conseil d'administration de la RATP rappelle à chaque séance la réalité du quotidien des agents. Face aux représentants de l'État, des usagers et des ministères, ils démontent la politique d'entreprise en s'appuyant sur les situations vécues par les agents et les bilans financiers et sociaux.



**Le vote CGT au Conseil d'administration pour donner une partie de pouvoir à ceux qui font de la RATP tous les jours : les salariés !**